



PREMIERE INSCRIPTION A L'INP

Les dossiers doivent être **entièrement complétés** et **précis**.

Afin de vous aider, veuillez consulter le document annexe au dossier (DOC-CSP INP) répertoriant les catégories socio-professionnelles, les aides financières et les activités professionnelles, également disponible sur : <http://www.inp-toulouse.fr/fr/formations/s-inscrire-a-l-inp-toulouse.html>

Une inscription est effective lorsque les droits d'inscriptions sont acquittés.

Vous devez venir au rendez-vous qui vous a été fixé muni des pièces demandées ci-dessous selon votre situation, ainsi que des documents INP signés.

Si vous avez effectué votre inscription en ligne et que vous avez finalisé le paiement vous pouvez directement déposer les documents sur la plateforme suivante : <https://dematpj.inp-toulouse.fr/>

PIECES A FOURNIR

Pour Tous les étudiants

Une attestation de « **Responsabilité civile** Vie privée » (**obligatoire**) spécifiant une couverture des risques universitaires, **y compris pour les périodes de stages**, pour l'année universitaire 2018-2019. L'attestation de responsabilité civile devra comporter la période de validité, vos noms et prénom.

Dans le cas où vous n'auriez pas cette garantie, vous aurez la possibilité lors de l'inscription, de souscrire à une assurance responsabilité civile auprès d'une mutuelle étudiante.

Numéro INE mentionné sur une copie du relevé de note du Baccalauréat (depuis 1995) – ou autre justificatif mentionnant votre numéro INE. *Il peut figurer sur la carte d'étudiant ou être obtenu auprès de l'Établissement fréquenté l'année précédente (demander le transfert de dossier DOC-INP-transfert)*

Si vous êtes étranger ou en situation de reprise d'études et que vous n'avez jamais été inscrit dans l'enseignement supérieur français, un numéro INE définitif vous sera attribué lors de votre inscription.

Originaux et copies de **vos diplômes**

Pour les diplômés étrangers : une traduction en français des diplômes établie par un traducteur assermenté.

Les étudiants Boursiers :

Une copie recto-verso de votre **attribution de bourse** délivrée par le CROUS (ou Campus France pour la BGF) pour l'année universitaire 2017-2018

Attestation CVEC (attestation fournie par le CROUS suite inscription sur le site

<https://messervices.etudiant.gouv.fr/>

Documents Annexes à compléter impérativement et à apporter signés en chaîne d'inscription

Récapitulatif de l'inscription en ligne ou le dossier d'inscription 2018-2019 (**DOC-dossier inscription INP**) à compléter, dater et signer

Droits à payer (**DOC-droits INP**) à apporter lors de l'inscription

Formulaire « Informatique et libertés » (**DOC-CNIL INP**) à compléter, dater et signer

Charte d'engagement pour des événements et des soirées étudiantes responsables (**DOC-EVEN INP**) à compléter, dater et signer

Pour les étudiants Français

Une copie de votre **pièce d'identité**

Une copie du certificat de participation à la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (**obligatoire si moins de 25 ans**)





Pour les étudiants de l'Union Européenne

- La **carte européenne d'assurance maladie**. (Valable pour l'année universitaire 2018-2019)
- L'original et une copie de votre passeport
- L'original et une copie de votre extrait d'acte de naissance traduit par un traducteur assermenté.

Pour les étudiants hors de l'Union Européenne

- L'original et une copie du **passport** avec le **visa long séjour étudiant** ou le **titre de séjour** en cours de validité pour l'année universitaire 2018-2019
- L'original et une copie de votre extrait d'acte de naissance traduit par un traducteur assermenté.

INFORMATIONS GENERALES

Droits d'inscription :

Le montant des droits, fixé par arrêté ministériel ou par le conseil d'administration de l'INP Toulouse (MoS, diplômes d'établissement), varie en fonction du diplôme préparé. Des éventuelles exonérations de frais pour certaines catégories d'étudiants sont possibles (voir exonération des droits universitaires DOC-droits INP verso).

Aucune exonération ne sera accordée sans justificatif.

Le règlement pourra s'effectuer par chèque (à établir à l'ordre de l'Agent Comptable de l'INPT), carte bancaire (avec une possibilité de paiement en 3 fois avant le 15 octobre) ou espèces.

Responsabilité Civile « Vie Privée » :

La responsabilité civile n'est pas comprise dans l'affiliation à la sécurité sociale des étudiants. Seule l'adhésion **volontaire** à une mutuelle ou à une société d'assurance peut permettre la couverture de ce risque.

NB : Tout étudiant renonçant à son inscription peut, demander le remboursement des droits impérativement **avant le 31 octobre de l'année universitaire**.

Tout étudiant ayant acquis la qualité de boursier de l'enseignement supérieur après son inscription (notamment lors de notification tardive d'attribution d'une bourse) devra transmettre à la DFIVE sa notification de bourse ainsi que son R.I.B, **avant le 31 décembre**.

